

Sujet : [INTERNET] Moulin de Rochereuil

De : > Famille GAUTHERIE (par Internet) <lesgot@free.fr>

Date : 20/09/2020 20:42

Pour : ddt-pprg-dronne@dordogne.gouv.fr

Bonjour,

Bien que cela ne soit pas mentionné sur les photos aériennes présentées à l'appui des opérations d'aménagements envisagées, le site situé au niveau du barrage du moulin de Rochereuil est un site de baignade sauvage très fréquenté. A proximité immédiate de la route, la rive Nord (coté Grand Brassac)"accueille" régulièrement une cinquantaine de personnes simultanément. La rive Sud est également très fréquentée et dépend des communes de Bourdeilles et de Lisle dont la limite se situe à l'ouest de la D102.

Aux baigneurs arrivés en voiture viennent s'ajouter les occupants des canoës qui ont peu de lieu d'accostage entre Bourdeilles et la guinguette de Renamon, points habituels de dépose et de reprise. cette fréquentation est la source de multiples agression sur l'espace naturel avec entre autre de multiples création de barrage avec nombreux déplacements de pierre qui modifient le cours de la rivière créant des zone de dépôt de sédiment ou d'accélération de courant. Sur les berges et dès le mois de mai des feux sont régulièrement allumés pour alimenter des cuissons ; les gendarmes interviennent régulièrement pour un rappel des consignes et s'entendent répondre "on ne savait pas".

Ce secteur de confluence avec l'Euche en zone Natura 2000 mérite probablement d'être traité avec plus d'égards! ! ! D'autant que le secteur est le siège du site préhistorique de l'abri de "l'homme de Rochereuil" quasi laissé à l'abandon.

Enfin, de nombreuses observations concernant l'Euche et l'amont du site de Rochereuil concernent l'accès à la rivière laissé aux animaux. Il est peu probable que la qualité des eaux de baignade au plus bas de l'étiage corresponde à aux normes sanitaires. le Site n'étant pas répertorié comme un site de baignade, la qualité des eaux n'est vraisemblablement pas contrôlée...La fréquentation du site se fait exclusivement sous la responsabilité des usagers du lieux et de leur méconnaissance des règles à respecter.

En randonnée dans le département du Lot, nous avons suivi le cours du Célé dont le profil est assez voisin de celui de la Dronne. De nombreux panneaux d'information sont apposés pour rappeler les règles d'usage(photo en pièce jointe) y compris dans des lieux ou l'accès n'est possible qu'en empruntant des routes non goudronnées.La Dronne n'est accessible qu'à quelques endroits en dehors des zones agglomérées et il semble souhaitable qu'un minimum d'informations soit mises en place dans les zones "sous pression"au moins comme dans des zones qui ne voient que quelques visiteurs.

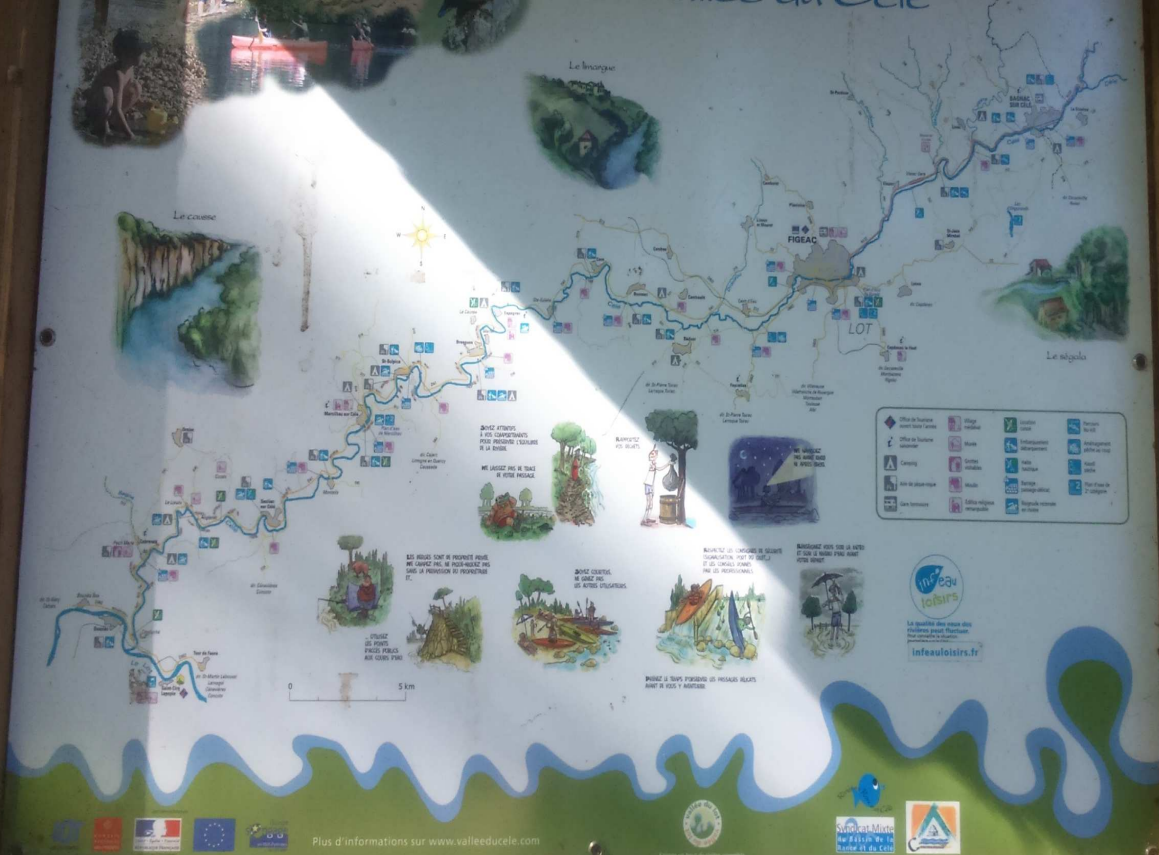
Jean-Michel Gautherie

—Pièces jointes : _____

DSC_3218.JPG

1,8 Mo

Loisirs Aquatiques en Vallée du Célé



Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée
Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée
Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée
Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée	Plan de la Vallée

Plus d'informations sur www.valleecele.com



Information
05 43 23 18 37